

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 26

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUILLET, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Gaëlle LICHTLÉ, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Thierry GROSSAT, Jean-Pierre SAINT-CYR, Patrick CHARRONDIERE, Myriam CHIKKI, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Philippe BERTHAUD à Agathe IACOVELLI, Isabelle DE CARVALHO à Jean-Marc RIGAUDIE, Aurélien TESSIAUT à Jacques CORMORECHE, Tiffany RIBEIRO à Claude TRASSARD, Michel RAYMOND à Patrick CHARRONDIERE, Guy BRULLAND à Myriam CHIKKI.

**ABSENT(S)** : Bernadette CAUCHOIS, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, J.CORMORECHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2024 03 07 UR SF 082 CESSION DE LA « MAISON BESSET » CADASTREE AH 67 – CORRECTION MATERIELLE**

Monsieur Richard SIMMINI, adjoint à l'Urbanisme et au Foncier rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 5 juin 2024, le conseil municipal a :

- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée AH 67 à monsieur COLLOMB-CLERC, dans le cadre de son projet d'installation d'un cabinet dentaire (pour lequel il se portera concomitamment acquéreur de la parcelle AH 62 sise au 4 boulevard Poyat) ;
- DIT que le prix de cession de ladite parcelle correspond à la somme de 320 000 € ;
- DIT que maître MOIROUX (ou autres), notaire à Trévoux, est chargée de l'établissement de l'acte d'acquisition de cette parcelle,
- AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous actes nécessaires dans le cadre de cette cession, ainsi que toutes les pièces, documents et annexes susceptibles d'y être rattachés.

En effet, et pour rappel :

La commune est à l'origine propriétaire de la « maison BESSET », cadastrée AH 67, sise 2 boulevard Poyat à Trévoux.

Par suite d'une délibération adoptée le 12 septembre 2018, la commune a passé conventions avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF 01) pour la mise à disposition et le portage foncier de ce bien.

Par ailleurs, par délibération en date du 27 mars 2024, le conseil municipal a décidé de renoncer à l'acquisition de la parcelle AH 62 située à proximité immédiate au 4 boulevard Poyat, et ce faisant de lever la réserve communale n°6 inscrite initialement au plan local d'urbanisme de la commune et d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document relatif.

Enfin, par délibération datée du 5 juin 2024, le conseil municipal a autorisé l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AH 67, d'une surface de 168 m<sup>2</sup>, auprès de l'EPF 01 au prix et conditions fixées détaillés dans la délibération concernée.

Par suite des différents mails précédemment échangés entre notaires, une confirmation écrite a été faite par lettre datée du 17 avril 2024, adressée par monsieur COLLOMB-CLERC, chirurgien-dentiste, saisissant à cette occasion la commune d'une demande d'acquisition de la « maison BESSET » cadastrée AH 67, en complément de celle cadastrée AH 62, afin d'y installer son cabinet (cf. courrier ci-joint).

Dans cette correspondance, le preneur potentiel a proposé d'acquérir le bien pour la somme de 320 000 €, la seule et unique condition suspensive étant liée à la condition d'obtention de financement.

Le prix proposé étant conforme à l'estimation des Domaines reçue en date du 17 avril 2024.

Le détail de l'opération foncière a été ainsi inclus dans le projet d'acte de vente, mis en forme par maître MOIROUX, notaire à Trévoux.

Cependant, dans le cadre des démarches préparatoires à la cession à intervenir, les notaires ont indiqué à la commune que monsieur COLLOMB-CLERC envisageait finalement d'acquérir le bien concerné à travers la création d'une SCI –dénommée « SCEP », dont les statuts et le KBis sont annexés à la présente.

C'est pourquoi, il convient désormais d'apporter une correction matérielle au délibéré adopté par le conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2024.

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2024 de rétrocession à la commune de la « maison Besset » cadastrée ah 67,

**VU** la lettre adressée le 17 avril 2024 par monsieur COLLOMB-CLERC, accompagnée par une copie de l'offre d'achat déposée auprès de l'agence ORPI – Direct Habitat de Trévoux en date du 25 mars 2024 ainsi que de la simulation de prêt établie par le Crédit Agricole du Centre-Est – Agence de Bron en date du 26 mars 2024 (documents ci-annexés),

**VU** l'estimation transmise par le service des Domaines, à la demande de la commune, en date du 17 avril 2024 annexée à la présente délibération,

**VU** la délibération adoptée en date du 5 juin 2024,

Considérant que l'offre d'achat communiquée par monsieur COLLOMB-CLERC est conforme à l'estimation établie par le service des Domaines précitée,

Considérant que la cession, initialement autorisée en propre à monsieur COLLOMB-CLERC, interviendra finalement à travers la SCI – SCEP créée préalablement à cet effet,

Considérant le projet d'acte de vente modificatif ci-joint,

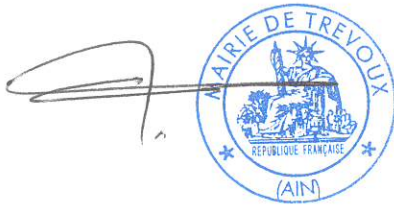
**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée AH 67 à la SCI – SCEP (ou à tout autre société susceptible de venir se substituer), dans le cadre du projet d'installation d'un cabinet dentaire (pour lequel il se portera concomitamment acquéreur de la parcelle AH 62 sise au 4 boulevard Poyat) ;
- **DIT** que le prix de cession de ladite parcelle correspond à la somme de 320 000 € ;
- **DIT** que maître MOIROUX (ou autres), notaire à Trévoux, est chargée de l'établissement de l'acte d'acquisition de cette parcelle ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous actes nécessaires dans le cadre de cette cession, ainsi que toutes les pièces, documents et annexes susceptibles d'y être rattachés.

En mairie, le 3 juillet 2024

Affiché le 5 juillet 2024

Le Secrétaire de Séance,  
Jacques CORMORECHE



Pour extrait conforme

Le Maire,  
Marc PÉCHOUX

